



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 26 septembre 2024  
N° 114 / H030

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES ADMINISTRATIVES  
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

---

La commission « Services publics et services aux publics » a examiné la demande suivante :

Formulée par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES),  
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Concernant les données AGLAE (Automatisation de la gestion du logement et de l'aide à  
l'étudiant) : Gestion des aides prises en charge par le réseau des œuvres universitaires.

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

**Le président de la commission**

**Antoine Bozio**

## ANNEXE

### **Demande d'accès à des données administratives à des fins statistiques au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-711 du 7 Juin 1951 modifiée**

#### **Date de l'examen de la demande en commission**

Réunion de la commission Services publics et services aux publics du 26 septembre 2024

#### **1. Service demandeur**

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR)  
Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) en tant que service statistique ministériel du MESR

#### **2. Source administrative demandée**

AGLAE (Automatisation de la gestion du logement et de l'aide à l'étudiant) : Gestion des aides prises en charge par le réseau des œuvres universitaires.

#### **3. Organisme détenteur des données demandées**

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – direction de l'enseignement supérieur

#### **4. Données demandées**

La demande porte sur les données de l'application AGLAE qui recense les demandes d'aides sociales (financières et de logement) effectuées par les étudiants auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les données demandées comprennent le sexe et la date de naissance ainsi que l'Identifiant national étudiant (INE), l'UAI (Unité administrative immatriculée) des établissements afin d'apparier avec les données du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE), les données du système d'information BPBAC pour les étudiants scolarisés dans les lycées (STS et CPGE essentiellement) et la base Synthèse sur l'ensemble des étudiants inscrits dans l'Enseignement supérieur. En outre, les données demandées comprennent des données sur les revenus bruts globaux, sur le versement de différentes aides financières, sur les attributs du statut boursier (échelon et catégorie de bourse), sur l'attribution des logements CROUS, sur les formations suivies par les étudiants, sur le lieu d'habitation de leurs parents et sur leur nombre de frères et sœurs (voir les annexes pour une description détaillée des informations transmises).

#### **5. Besoin de données nominatives ou identifiantes**

Données identifiantes : Identifiant national de l'étudiant (INE), année de naissance et sexe

#### **6. Finalité des traitements prévus avec les données demandées, notamment place par rapport au système d'information existant**

La première finalité est de pouvoir réaliser des analyses sur les boursiers, de pouvoir déterminer quels étudiants sont inscrits dans des formations éligibles aux bourses et calculer des parts d'étudiants boursiers.



La seconde finalité est la création de bases nationales sur les bénéficiaires d'aides du MESR, les étudiants boursiers et les étudiants inscrits dans des formations éligibles aux bourses.

L'exploitation de ces bases statistiques nationales vise la réalisation d'études ou de production de statistiques d'intérêt public dans le respect du secret statistique :

- Études sur les étudiants boursiers : caractéristiques individuelles, impact du statut boursier et de l'échelon de bourse sur les taux de réussite et la poursuite d'étude.
- Simulations de différentes réformes des bourses (amont des réformes).
- Évaluation des politiques publiques liées aux bourses (aval des réformes).

Il n'existe aujourd'hui aucune autre source statistique de qualité et exhaustive sur les étudiants boursiers. L'enquête ENRJ sur les revenus des jeunes réalisée pour la première fois en 2014 comportait l'information sur le statut boursier mais cette enquête n'a pas été renouvelée depuis. La reconduite d'une nouvelle enquête est en cours d'étude.

L'enquête SRCV (enquête annuelle par panel renouvelé sur quatre ans) de l'Insee permet aussi de recueillir des informations sur les bourses mais elle ne porte que sur les personnes résidant en ménages ordinaires et exclut de fait les étudiants résidant en collectivité.

## **7. Nature des travaux statistiques prévus et description des traitements**

Les travaux statistiques sont principalement descriptifs pour décrire et caractériser la population des boursiers, étudier l'évolution des effectifs de boursiers, analyser l'impact du statut boursier et de l'échelon de bourse sur les taux de réussite et la poursuite d'études.

Des travaux d'études visent également à simuler différents scénarios de réformes des bourses sur critères sociaux et d'en évaluer l'impact tant au niveau individuel que budgétaire. Enfin des travaux d'évaluation des politiques publiques visent à analyser les effets des réformes sur les effectifs et les caractéristiques des étudiants boursiers.

## **8. Description des appariements prévus le cas échéant**

Les données AGLAE seront appariées avec le référentiel des étudiants INES (identifiant national dans l'enseignement supérieur) pour récupérer l'identifiant-maître ou principal qui permettra l'appariement avec le dispositif SISE sur les inscriptions étudiantes. L'identifiant-maître ou principal permet d'écartier les difficultés d'appariement liés à la présence de doublons d'INE dans les systèmes d'informations.

Les deux traitements, INES et SISE, sont des traitements mis en œuvre par le SIES.

## **9. Périodicité de la transmission**

Deux fois par an en date de référence du 15 décembre de l'année N et du 15 mars de l'année N+1.

## **10. Output final**

Réalisation d'indicateurs et d'études dans la ligne éditoriale du SIES à partir de cette source. Construction d'une table à usage statistique.

## **11. Publications prévues le cas échéant**

Publication annuelle sur les bourses dans la revue éditoriale du SIES.  
Contribution à des ouvrages d'autres services statistiques ministériels (DEPP et DREES) à partir de l'analyse de ces données.

## **12. Diffusion de la base de données individuelles en output**

Constitution de fichiers de diffusions et mise à disposition des chercheurs au CASD.

## **13. Mots-clés**

Bourse, étudiant

<b>Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande.</b>
---

### **Annexe : Liste des données transmises**

- Académie (nom et code)
- Année de gestion
- Identifiant CROUS gestion

### **Caractéristiques étudiant :**

- INE (Identifiant National Etudiant)
- Titre de civilité
- Situation familiale
- Code adresse postale
- Date de naissance
- PCS
- Code de la nationalité
- Situation étranger
- Origine des ressources
- Montant des ressources (RBG)
- Primo entrant

### **Points de charge :**

- Frère/sœur dans le supérieur
- Frère/sœur hors supérieur
- Enfant du candidat
- Parent isolé
- Pupille de la nation
- Aidant
- Handicap
- Distance

### **Etudes (cursus) :**

- Académie
- Pays

- Numéro UAI
- Public ou privé
- Type de cursus
- Formation
- Branche
- Niveau d'études

**Résidence universitaire :**

- Renouvellement demande logement
- Numéro RNE
- Type de logement
- Nombre de cohabitants
- Catégorie
- Décision logement
- CROUS d'origine
- Forçage du logement

**Aides financières :**

- Renouvellement demande bourse
- Rang vœu
- Type d'aide (numéro et catégorie)
- Décision aide
- Forçage de l'aide
- Masque de paiement

